Commission des Compétitions Jeunes et Seniors

SAISON 2025/2026

PROCÈS-VERBAL N°10

Réunion du mardi 30 septembre 2025

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de **7 jours** à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de **2 jours** pour les Coupes Nationales et de **3 jours** pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..*

COUPE DE FRANCE 2025/2026

5ème Tour

Tirage au sort effectué le 30 septembre 2025 au siège de la Ligue par M. Jamel SANDJAK, Président de la Ligue de Paris I.D.F. et Mme Lucie BLANCAL, membre du Comité Directeur de la Ligue de Paris I.D.F..

Les matches auront lieu le dimanche 12 octobre 2025 à 14h30, sur le terrain du club premier nommé ; possibilité de jouer le samedi 11 octobre 2025 avec l'accord des 2 clubs.

La liste des 22 matchs est disponible sur le site internet de la Ligue de Paris Ile de France de Football.
https://paris-idf.fff.fr/competitions?id=435164&poule=12&phase=1&type=cp&tab=resultat

INFORMATION TERRAINS :
La Commission informe les clubs qu'ils doivent évoluer sur un terrain classé **NIVEAU T5 minimum** pour leur rencontre.

La Commission demande aux clubs de LA PLAINE VICTOIRE et ETOILE DE BOBIGNY de fournir un terrain de repli classé T5 minimum pour leur match de Coupe de France, **au plus tard le mardi 7 octobre 2025**, à défaut la rencontre sera inversée :

. 54960974 ETOILE DE BOBIGNY 1 / ULIS CO 1 du 12/10/2025
. 54960975 LA PLAINE VICTOIRE 1 / MITRY COMPANS GOELLY 1 du 12/10/2025

Terrain indisponible 12/10/2025.
Les clubs recevant ayant un problème de terrain doivent fournir **un terrain de repli, pour le vendredi 10 octobre 2025 à 12h.**
En cas de terrain indisponible, la rencontre sera inversée automatiquement.

ARBITRAGE :
Désignation de 3 arbitres officiels sur tous les matches à la charge du club recevant.

Rappel réglementaire :
En cas de résultat nul à la fin du réglementaire, il sera procédé directement à l'épreuve des tirs au but (suppression des prolongations).

Nombre de joueurs sur la feuille de match :
Les clubs peuvent faire figurer 16 joueurs sur la feuille de match jusqu'au 6ème tour inclus.
Lorsqu'un club décide de faire figurer sur la feuille de match le nombre maximum de joueurs autorisé, l'inscription d'un gardien de but remplaçant, numéroté 16, est impérative.

Remplacements :
Il peut être procédé au remplacement de CINQ joueurs au cours d'un match en trois séquences au maximum, à partir du 3ème tour.

Coupe de France - PENSEZ A VENIR RETIRER VOS MAILLOTS

Rappel
Les clubs qui disputeront le 5ème tour de la Coupe de France les 11 et 12 octobre prochains, sont invités à venir retirer leurs maillots au siège de la LPIFF, à partir du mercredi 1er octobre 2025 et jusqu'au vendredi 10 octobre 2025 de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.
Se munir obligatoirement d'un courrier à en-tête du club ou envoyer un courriel du club au service accueil, en indiquant le nom de la personne autorisée à retirer le jeu de maillots.

SENIORS – COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF

1er Tour.

54807748 GRETZ TOURNAN SC 1C/ TREMBLAY FC 1Cdu 28/09/2025
Courriel de l'arbitre officiel informant d'une erreur de saisie de score.
La Commission entérine le résultat comme suit :
GRETZ TOURNAN : 1 but
TREMBLAY FC : 2 buts

54807753 CSL AULNAY 1 / CRETEIL LUSITANOS US 1 du 28/09/2025
La Commission,
Après lecture de la feuille de match informatisée et du rapport de l'arbitre officiel,
Considérant que la rencontre a été arrêtée à la 24ème minute de jeu, suite à la grave blessure d'un joueur du CSL AULNAY,
Considérant qu'après 45minutes d'interruption du match, l'arbitre a décidé de ne pas faire reprendre la rencontre, les conditions n'étant pas requises,
Par ces motifs,
. **Donne match à rejouer le 12 octobre 2025.**
La Commission invite les 2 clubs à prendre connaissance des dispositions de l'article 20.2.3 du RSG de la LPIFF lié aux conditions de participations des joueurs lors d'un match à rejouer :

20.2.3 - Un match à rejouer est une rencontre qui a reçu exécution partielle ou totale ou qui a eu son résultat ultérieurement annulé par décision d'un organisme officiel ordonnant qu'elle soit jouée à nouveau dans son intégralité. Dans ce cas uniquement, ne peuvent prendre part à la rencontre que les joueurs qualifiés à la date prévue pour le premier match. Les conditions de participation des joueurs à un match remis ou à un match à rejouer figurent à l'article 7.12 du présent Règlement Sportif Général.

Tirage au sort du 2ème Tour.

Ces rencontres se dérouleront le **dimanche 12 octobre 2025,** sur le terrain du club premier nommé**.**
Exempts : AULNAY CSL ou CRETEIL LUSITANOS US 2, BRETIGNY FCS 2 et les équipes qualifiées en Coupe de France.

La liste des 28 matchs est disponible sur le site internet de la Ligue de Paris Ile de France de Football.
https://paris-idf.fff.fr/competitions?id=444611&poule=1&phase=1&type=cp&tab=resultat

Pour ces rencontres, il sera désigné **un arbitre**, à la charge du club recevant.
En cas d'indisponibilité de terrain, le lieu de la rencontre sera inversé.

SENIORS – CHAMPIONNAT

53393734 GARENNE COLOMBES AF 1 / MAISONS ALFORT FC 1 du 05/10/2025 (R3/B)
Demande de GARENNE COLOMBES AF pour avancer le match le samedi 04 octobre 2025 à 19h.
Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de MAISONS ALFORT FC, à communiquer au plus tard le vendredi 03 octobre 2025 à 12h.

53393738 US TORCY PVM 2 / MASSY 91 FC 1 du 05/10/2025 (R3/B)
Demande de TORCY PVM US pour jouer à 15h45 sur le complexe sportif du Fremoy n°1 à TORCY
Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de MASSY 91 FC, à communiquer au plus tard le vendredi 03 octobre 2025 à 12h.

53393330 FC 93 BOBIGNY 2 / NOISY LE SEC B. 93 1 du 05/10/2025 (R2/C)
Demande de FC 93 BOBIGNY pour avancer le match au samedi 04 octobre 2025 à 17h, en raison d'un match de Championnat National U17 sur les installations le dimanche.
Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de NOISY LE SEC B. 93 à communiquer au plus tard le vendredi 03 octobre 2025 à 12h.

553393327 MEAUX ACADEMY CS 1 / NANTERRE ES 1 du 05/10/2025 (R2/C)
Demande de MEAUX ACADEMY CS pour avancer le match le samedi 04 octobre 2025 à 18h.
Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de NANTERRE ES, à communiquer au plus tard le vendredi 03 octobre 2025 à 12h.

53391751 – VILLEJUIF US 1 / COLOMBIENNE FOOT ES 1 du 01/11/2025 (R1/B)
La Commission demande au club de VILLEJUIF U.S. de lui communiquer un terrain de repli classé en niveau T3 et précise que l'inversion du match ne sera pas possible pour des raisons d'équité sportive.
Elle reste en attente de la décision de la C.R.T.I.S. et de la C.F.T.I.S. concernant le classement du stade Louis Dolly.

53393743 MAISONS ALFORT FC 1 / CO VINCENNES 2 du 19/10/2025 (R3/B)
Rappel :
Suite de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 11/06/2025 ayant infligé une suspension de terrain de trois matchs fermes à l'équipe Seniors 1 de MAISONS ALFORT FC, à compter du 01/07/2025, la Commission indique au club de MAISONS ALFORT FC qu'il doit fournir un terrain de repli neutre situé en dehors de la Ville de MAISONS ALFORT accompagné de l'attestation du propriétaire des installations, pour le vendredi 17 octobre 2025 à 12h au plus tard.
Autres rencontres concernées :
53393754 MAISONS ALFORT FC 1 / US TORCY PVM US 2 du 09/11/2025

53393765 MAISONS ALFORT FC 1 / MASSY 91 FC 1 du 30/11/2025
La Commission précise que si des matches de coupes viennent s'intercaler dans les 3 matches cités ci-dessus, ils seront à prendre en compte dans la purge de la sanction.

53392136 SENART MOISSY 1 / US IVRY FOOTBALL 2 du 05/10/2025 (R2/A)
Demande de SENART MOISSY pour avancer le match le samedi 04 octobre 2025 à 18h, sur le stade Paul RABAN, en raison d'un grand nombre de match sur le stade André Tremet et refus de l'US IVRY.
Nouvelle demande de SENART MOISSY pour jouer le 05/10/2025 à 15h30, sur le stade Paul Raban à MOISSY CRAMAYEL.
Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit d'IVRY US, à communiquer au plus tard le vendredi 03 octobre 2025 à 12h.

U20 – COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF

1er tour :

54823422 – VITRY CA 1 / CA PARIS 14 1 du 28/09/2025
La Commission demande au club de VITRY C.A. de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF).
1er rappel.

Tirage des 32èmes de finale
Ces rencontres se dérouleront le **dimanche 12 octobre 2025,** sur le terrain du club premier nommé**.**

La liste des matchs est disponible sur le site internet de la Ligue de Paris Ile de France de Football.

https://paris-idf.fff.fr/competitions?id=445269&poule=1&phase=1&type=cp&tab=resultat

Pour ces rencontres, il sera désigné **UN arbitre**, à la charge du club recevant.

En cas d'indisponibilité de terrain, le lieu de la rencontre sera inversé.

U20 - CHAMPIONNAT

53448030JS VILLETANEUSE 1 / CONFLANS FC 1 du 14/09/2025 (R3/D)
La Commission reporte cette rencontre le 19 octobre 2025.

53448024 ECOUEN FC 1 / JS VILLETANEUSE 1 du 21/09/2025 (R3/D)
La Commission reporte cette rencontre à une date ultérieure.

53447530– US IVRY 1 / PARIS 15 AC 1 du 05/10/2025 (R3/B)
Rappel :
Suite la décision de la Commission Régionale de Discipline du 02/04/2025 ayant infligé une suspension de terrain de 2 matchs fermes à l'équipe U20 d'IVRY U.S. à compter du 05/05/2025, la Commission demande au club d'IVRY US de fournir un terrain de repli neutre situé en dehors de la Ville d'IVRY SUR SEINE accompagné de l'attestation du propriétaire des installations pour le vendredi 03/10/2025 à 12h au plus tard, étant précisé que l'équipe d'IVRY U.S. a déjà purgé un match de suspension de terrain.

Régional 3 – Poule B
Courriel de CACHAN CO ASC - 500752
La Commission enregistre le forfait général de cette équipe.

54823411 – MAUREPAS AS 1 / PONTOISIENNE JS 1 du 28/09/2025
Lecture mail club de MAUREPAS.
La Commission enregistre les blessures du joueur de l'équipe MAUREPAS :
- KASSRI MOHAMMED – 9605432856 - (présence du SAMU)

- Pierre PROTIN – 2544410434 - (cheville droite)

COUPE GAMBARDELLA CREDIT AGRICOLE

1er Tour

54790762 ACHERES FC 1 / NICOLAITE CHAILLOT 1 du 28/09/2025
La Commission enregistre le forfait non avisé du FC ACHERES, NICOLAITE DE CHAILLOT qualifié pour le prochain tour.

54790815 ARNOUVILLE F. AS 1 / VILLEPARISIS USM 1 du 28/09/2025
La Commission enregistre le forfait non avisé de l'AS ARNOUVILLE, VILLEPARISIS USM qualifié pour le prochain tour.

54790820 VILLENOY AC 1 / ENT. SANTENY MANDRES 1 du 28/09/2025
La Commission enregistre le forfait non avisé de SANTENY MANDRES ENT., VILLENOY AC qualifié pour le prochain tour.

54790879 ENT. GENTILLY ARCUEIL 1 / COLOMBES LSO 1 du 28/09/2025
La Commission enregistre le forfait non avisé de ENT. GENTILLY ARCUEIL, COLOMBES LSO qualifié pour le prochain tour.

54790747 FC COURCOURONNES 1 / BOIS LE ROI FC 1 du 28/09/2025
La Commission enregistre le forfait non avisé BOIS LE ROI FC, COURCOURONNES FC qualifié pour le prochain tour.

2ème TOUR
La Commission a procédé à la désignation des 74 matches du 2ème Tour, à jouer le dimanche 12 octobre 2025.

La liste des matches est à consulter sur le site internet de la Ligue.
https://paris-idf.fff.fr/competitions?id=435165&poule=12&phase=1&type=cp&tab=resultat

Les clubs recevant ayant un problème de terrain doivent fournir **un terrain de repli pour le mardi 07 octobre 2025. En cas de terrain indisponible, la rencontre sera inversée automatiquement.**

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation ; le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but (au meilleur des 5 tirs).

Qualification / participation :
Cette épreuve est ouverte aux licenciés U18 et U17. Les joueurs licenciés U16 peuvent participer à cette épreuve, sauf s'il leur est interdit de pratiquer dans les compétitions de catégorie d'âge supérieure à celle de leur licence. A l'exception des dispositions relatives aux catégories d'âge susmentionnées, les conditions de participation à cette épreuve sont celles qui régissent l'équipe dans son championnat. Toutefois, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à six dont deux maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des Règlements Généraux de la F.F.F..

Nombre de joueurs sur la feuille de match :
Les clubs peuvent faire figurer 16 joueurs sur la feuille de match à partir du 1er tour.
Lorsqu'un club décide de faire figurer sur la feuille de match le nombre maximum de joueurs autorisé, l'inscription d'un gardien de but remplaçant, numéroté 16, est impérative.

Remplacements :
Les joueurs remplacés peuvent continuer à participer à la rencontre en qualité de remplaçants.

EPREUVE :
Pour les rencontres devant se dérouler en lever de rideau (**entre 11h45 et 12h30**), il appartient au club recevant d'en faire la demande auprès de la Commission et d'en aviser son adversaire.

L'accord de ce dernier n'est pas nécessaire et ne peut en aucun cas être refusé.
En dehors de cette plage horaire, les accords des 2 clubs sont obligatoires.

Pour ces rencontres, il sera désigné **UN** Arbitre officiel, à la charge du club recevant.

Calendrier des tours
- Le 12/10/2025 : 2ème tour (exempts : les clubs de CN U19).
- Le 26/10/2025 : 3ème tour (exempts : les clubs de CN U19).
- Le 09/11/2025 : 4ème tour (exempts : les clubs de CN U19).
- Le 23/11/2025 : finales régionales (exempts : les clubs de CN U19).

54958030 MEAUX ACADEMY CS 1 / MONTREUIL FC 1 du 12/10/2025
La Commission,
Après avoir pris connaissance du courriel du club de MONTREUIL FC, demandant l'inversion de la rencontre.
Considérant le règlement de l'épreuve éliminatoire de la Coupe Gambardella de la Ligue de Paris I.D.F. (consultable en libre accès sur le site Internet de la Ligue) prévoit en son article 6.1 que : « *La désignation des rencontres se fait par tirage au sort. Le lieu de la rencontre est fixé sur le terrain de l'équipe sortie première au tirage au sort. Toutefois, dans le cas où le club tiré le deuxième se situe hiérarchiquement* ***deux divisions au moins au-dessous de celui de son adversaire****, ce club devient club recevant. »,*
Considérant que MONTREUIL FC évolue en U18 D1 et que MEAUX ACADEMY CS évolue en U18 R3,
Par ces motifs,
Ne peut donner une suite favorable à la demande de MONTREUIL FC.

U18 – COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF

Tirage au sort du 1er Tour
Ces rencontres se dérouleront le **dimanche 12 octobre 2025,** sur le terrain du club premier nommé**.**
Exempts : FLEURY 2 et les clubs qualifiés en Coupe Gambardella

La liste des matchs est disponible sur le site internet de la Ligue de Paris Ile de France de Football.
https://paris-idf.fff.fr/competitions?id=444615&poule=1&phase=1&type=cp&tab=resultat

Pour ces rencontres, il sera désigné **1 arbitre**, à la charge du club recevant.

En cas d'indisponibilité de terrain, le lieu de la rencontre sera inversé.

U18 - CHAMPIONNAT

53394449 TRAPPES ES 1 / VAL YERRES CROSNE 1 du 05/10/2025 (R2/A)
Demande de TRAPPES ES pour jouer à 12h30.
Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de VAL YERRES CROSNE, à communiquer au plus tard le vendredi 03 octobre 2025 à 12h.

53394318 FC 93 BOBIGNY 2 / RC ARGENTEUIL 1 du 05/10/2025 (R1)
Demande de FC 93 BOBIGNY pour jouer à 12h00, en lever de rideau d'un match de Championnat National U17.
Accord de la Commission, les rencontres de compétitions fédérales étant prioritaires sur les compétitions régionales.

U17 – COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF

54822883 PUISEUX LOUVRES 95 1 / CS VILLETANEUSE 1 du 28/09/2025
La Commission enregistre le forfait non avisé PUISEUX LOUVRES 95, CS VILLETANEUSE qualifié pour le prochain tour.

Tirage au sort du Tour de Cadrage.

Ces rencontres se dérouleront le **dimanche 12 octobre 2025,** sur le terrain du club premier nommé**.**
3 matchs
54956690 CHAVILLE FC 1 / LUSITANOS ST MAUR 1
54956691 JOINVILLE RC 1 / VITRY CA 1
54956692 JA DRANCY 2 / CLAYE SOUILLY 1

Les clubs ne figurant pas dans le tirage au sort sont exempts de ce tour.

Pour ces rencontres, il sera désigné **1 arbitre**, à la charge du club recevant.

En cas d'indisponibilité de terrain, le lieu de la rencontre sera inversé.

U17 – FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF) :

2ème rappel :
53396410 FC 91 AEL 1 / ETAMPES FC 1 du 21/09/2025 (R3/E)

U17 – CHAMPIONNAT

53395697 COSMOS ST DENIS FC 1 / DRANCY FC 1 du 21/09/2025 (R3/A)
La Commission reporte cette rencontre le 12 octobre 2025.

53396153 COURONNES OFC 1 / JS VILLETANEUSE du 14/09/2025 (R3/A)
La Commission reporte cette rencontre le 12 octobre 2025.

53395522 PARIS INTERNATIONAL 1 / SALESIENNE DE PARIS 1 du 05/10/2025 (R2/B)
Courriel de PARIS INTERNATIONAL informant du terrain de repli
La Commission fixe cette rencontre le dimanche 05 octobre 2025 à 15h00, sur le stade Joliot Curie à ST OUEN SUR SEINE.
Accord de la Commission sous réserve de réception de l'attestation du propriétaire des installations, pour le vendredi 03 octobre 2025 à 12h au plus tard.

54154996 PARIS 15 AC 1 / AS ARARAT ISSY 1 du 05/10/2025 (R3/I)
Demande de PARIS 15 AC pour jouer à 11h00.
Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de ARARAT ISSY à communiquer au plus tard le vendredi 03 octobre 2025 à 12h.

53395256 LINAS MONTLHERY ESA 1 / VILLEJUIF US 1 du 05/10/2025 (R1)
Demande de VILLEJUIF US pour jouer à 15h00.
Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de LINAS MONTLHERY ESA, à communiquer au plus tard le vendredi 03 octobre 2025 à 12h.

53396097 JEUNESSE ENGHIEN DEUIL 1 / CHATOU AS 1 du 05/10/2025 (R3/D)

Arrêté municipal de la mairie indiquant l'indisponibilité des installations le 05 octobre 2025 de 8h à 14h00 et demande de décaler l'horaire de 13h00 à 14h30.
Accord de la Commission.

53396762 VILLENEUVE AFC 1 / NANDY FC 1 du 05/10/2025 (R3/H)
Demande de VILLENEUVE AFC pour jouer à 14h00.
Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de NANDY FC, à communiquer au plus tard le vendredi 03 octobre 2025 à 12h.

53395786 FC ROMAINVILLE 1 / ST DENIS US 1 du 05/10/2025 (R3/B)
Demande de ROMAINVILLE FC pour jouer à 13h30.
Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de SAINT DENIS US, à communiquer au plus tard le vendredi 03 octobre 2025 à 12h.

53395389 FC 93 BOBIGNY 2 / BRUNOY FC 1 du 05/10/2025 (R2/A)
Demande de FC 93 BOBIGNY pour jouer à 15h30.
Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de BRUNOY FC, à communiquer au plus tard le vendredi 03 octobre 2025 à 12h.

53395783 DEUIL ENGHIEN FC 1 / ISSY FC 1 du 05/10/2025 (R3/B)
Courriel de DEUIL ENGHIEN FC pour jouer à 17h30, au motif d'un très grand nombre de matchs sur le complexe Alain Mimoun à DEUIL LA BARRE.
Nouvelle demande de DEUIL ENGHIEN FC pour avancer le match le samedi 04 octobre 2025 à 17h45 et refus du FC ISSY.
Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit d'ISSY FC, à communiquer au plus tard le vendredi 03 octobre 2025 à 12h.
A défaut d'accord, la Commission inverse le match et demande au FC ISSY d'indiquer la disponibilité de son terrain.
De plus, rappelle au club que les compétitions régionales sont prioritaires sur les compétitions départementales.

53395969 NEUILLY SUR MARNE SFC 1 / MITRY COMPANS GOELLY 1 du 19/10/2025 (R3/C)
Rappel :
Suite de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 09/04/2025 ayant infligé une suspension de terrain à l'équipe U17 1 de NEUILLY SUR MARNE FC, à compter du 20/11/2024,
La Commission indique au club de NEUILLY SUR MARNE SFC qu'il doit fournir un terrain de repli neutre situé en dehors de la Ville de NEUILLY SUR MARNE accompagné de l'attestation du propriétaire des installations, pour le vendredi 17 octobre 2025 à 12h00, au plus tard.
Autre rencontre concernée :
53395989 NEUILLY SUR MARNE SFC 1 / ROSNY SOUS BOIS SO du 23/11/2025 (R3/C)

Régional 3 – Poule A
Courriel de CENTRE DE FORMATION FOOT PARIS – 536 996
La Commission enregistre le forfait général de cette équipe.

U16 – COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF

Tirage des 32èmes de finale
Ces rencontres se dérouleront le **dimanche 12 octobre 2025,** sur le terrain du club premier nommé**.**

Liste des matchs disponibles sur le site internet de la Ligue de Paris Ile de France de Football.
https://paris-idf.fff.fr/competitions?id=444618&poule=1&phase=1&type=cp&tab=resultat

Pour ces rencontres, il sera désigné **1 arbitre**, à la charge du club recevant.

En cas d'indisponibilité de terrain, le lieu de la rencontre sera inversé.

U16 – CHAMPIONNAT

53397470 TRAPPES ES 21 / VILLETANEUSE CS 21 du 14/09/2025 (R3/D)
La Commission reporte cette rencontre à une date ultérieure.

53397470 PARIS UNIVERSITE CLUB 21 / CORMEILLAIS ACS du 21/09/2025 (R3/A)
La Commission reporte cette rencontre à une date ultérieure.

53397467 : VERSAILLES 78 FC 23 / COLOMBIENNE FOOT ES 21 du 21/09/2025 (R3/A)
Courriel du FC VERSAILLES 78 informant d'un dysfonctionnement lors de la transmission de la feuille de match informatisée.
La Commission entérine le score comme suit :
VERSAILLES 78 FC : 3 buts
COLOMBIENNE ES : 1 but.

Composition de l'équipe de VERSAILLES 78 FC :
1. Louis FUHRMANN **9602416683**
2. Miensa KOFFI **9603769680**
3. Noa FRAISSE **2547678259**
4. Lois KWIZERA « muté » **2547653798**
5. Claude Martin AVALIGBE **9602315331**
6. Dylan KOUASSI **9602513899 « Capitaine »**
7. Joyann NUBUL **9602365321**
8. Swann OWELLE **2548027969**
9. Abedi KABONGO « muté » **9604242161**
10. Malik HAMDI « muté » **2547704379**
11. Léopold BLANQUET DU CHAYLA **2547554738**
12. Marius COURCOL « muté » **2547921331**
13. Arthur LYBEER **2547644885**
14. Raphaël DUBOSC **2548318793**

DIRIGEANT RESPONSABLE ET ENTRAÎNEUR : HITOTO Mikola Johan **2338172350**

ADJOINT : THEZENAS Philippe

2543787606 ASSISTANT ARBITRE 1 : ROUX Daniel 2329953689

La Commission demande au club de l'ES COLOMBIENNE de lui communiquer la composition de son équipe, avec le numéro de maillot, le nom/prénom des joueurs et le numéro de licences ainsi que pour son encadrement, pour sa réunion du mardi 06 octobre 2025.

53397818 TRAPPES ES 1 / JOINVILLE RC 2 du 05/10/2025 (R3/D)
Demande de TRAPPES ES pour jouer à 15h30, sur le stade Youri Gagarine (synthétique) à TRAPPES.
Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de JOINVILLE RC, à communiquer au plus tard le vendredi 03 octobre 2025 à 12h.

53397553 BAGNEUX COM 1 / PARIS 15 AC 1 du 05/10/2025 (R3/B)
Demande de BANGNEUX COM pour jouer à 17h00.
Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de PARIS 15 AC à communiquer au plus tard le vendredi 03 octobre 2025 à 12h.

U15 – COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF

Calendrier des tours :
Tour n°1 (cadrage) : samedi 22/11/2025
1/8èmes de finale : samedi 13/12/2025
1/4 de finale: samedi 21/02/2026
1/2 finales : samedi 18/04/2026
Finale : samedi 30/05/2026

Tour n°1 : matchs à jouer le samedi 22 novembre 2025
30 équipes engagées
28 équipes concernées par ce tour de cadrage
14 matchs
Exempts : RED STAR FC 1 et JOINVILLE RC 1

Pour ces rencontres il sera désigné **1 ARBITRE**, à la charge du club recevant.

En cas d'indisponibilité du terrain, le club recevant devra proposer un terrain de repli sinon le match sera inversé.

Liste des matchs disponibles sur le site internet de la Ligue de Paris Ile de France de Football
https://paris-idf.fff.fr/competitions?id=445608&poule=1&phase=1&type=cp&tab=resultat

U15 – CHAMPIONNAT

Régional 2

Poule B
53401148 RED STAR FC 2 / SARCELLES AAS 2 du 04/10/2025
Demande de RED STAR FC pour décaler le coup d'envoi à 16h30.
Accord de la Commission sous réserve de l'accord de SARCELLES AAS à transmettre au plus tard le vendredi 03/10/2025 – 12h00.

U14 – COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF

Calendrier des tours :
Tour n°1 (cadrage) : samedi 18/10/2025
1/32èmes de finale: samedi 22/11/2025
1/16èmes de finale: samedi 13/12/2025
1/8èmes de finale: samedi 31/01/2026
1/4 de finale: samedi 21/02/2026
1/2 finales : samedi 18/04/2026
Finale : samedi 30/05/2026

Tour n°1 : matchs à jouer le samedi 18 octobre 2025
80 équipes engagées
32 équipes concernées par ce tour de cadrage
16 matchs
Exempts : 48 équipes

Pour ces rencontres il sera désigné **1 ARBITRE**, à la charge du club recevant.

En cas d'indisponibilité du terrain, le club recevant devra proposer un terrain de repli sinon le match sera inversé.

Liste des matchs disponibles sur le site internet de la Ligue de Paris Ile de France de Football
https://paris-idf.fff.fr/competitions?id=445610&poule=1&phase=1&type=cp&tab=resultat

U14 – CHAMPIONNAT

Régional 2

Poule A
53401515 FC 93 BOBIGNY 1 / SARCELLES AAS 2 du 27/09/2025
La Commission,
Pris connaissance des pièces versées au dossier (FMI, rapport de l'arbitre officiel et compte rendu de la permanence téléphonique),
Considérant que le match a été arrêté à la 45ème minute de jeu suite à la blessure du gardien de but de SARCELLES AAS,
Considérant que le match a été interrompu 30mn le temps que les pompiers prennent en charge le joueur blessé,
Considérant que le match a été arrêté suite à cette blessure,
Par ces motifs,
Donne match à rejouer le 18/10/2025.
La Commission invite les 2 clubs à prendre connaissance des dispositions de l'article 20.2.3 du RSG de la LPIFF lié aux conditions de participations des joueurs lors d'un match à rejouer :
20.2.3 - Un match à rejouer est une rencontre qui a reçu exécution partielle ou totale ou qui a eu son résultat ultérieurement annulé par décision d'un organisme officiel ordonnant qu'elle soit jouée à nouveau dans son intégralité. Dans ce cas uniquement, ne peuvent prendre part à la rencontre que les joueurs qualifiés à la date prévue pour le premier match. Les conditions de participation des joueurs à un match remis ou à un match à rejouer figurent à l'article 7.12 du présent Règlement Sportif Général.

La Commission souhaite un prompt rétablissement au joueur.

Régional 3

Poule B
53401781 AULNAY CSL 1 / PARIS EST SOLITAIRE 1 du 20/09/2025
La Commission prend note des courriels d'AULNAY CSL et de l'arbitre officiel indiquant un problème de transmission des données pour récupérer la FMI.
Elle enregistre :
Le résultat du match 0-3 en faveur de PARIS EST SOLITIARE
La composition de l'équipe d'AULNAY CSL
Et demande à PARIS EST SOLITAIRE de transmettre la liste des joueurs et Educateurs/dirigeants ayant pris part à ce match.

Championnat Régional U14 - R3 - poule B		
samedi 20 septembre 2025		Arbitre centre:BEN BAYANE Rayane
AULNAY CSL	**0**	Assistant 1: PEAN Anthony
PARIS EST SOLITAIRE	**3**	N° match : 53401781

AULNAY CSL		**SOLITAIRES PARIS EST**	
1	DKHISSI Youssef	1	
2	REMDANA Nahil	2	
3	PÉAN Gauthier	3	
4	LAURENT Mathys	4	
5	HAMET Gary	5	
6	LAROUSSI Nawfel	6	
7	DRAME Yba	7	
8	BLANC Jean	8	
9	ELFEDLI Karim	9	
10	DIABY Mohamed amine	10	
11	NABTI Yazid	11	
12	DE JESUS FIGUEIRA Lisandro	12	
13	RABIBISOSA Nolan	13	
14	MERAH Kenzy	14	
banc			**banc**
E	KEITA Modibo	E	
A	ALLALI Mehdi	A	

53401786 PUC 1 / NEUILLY SUR MARNE SFC 1 du 27/09/2025

La Commission,
Pris connaissance des pièces versées au dossier (FMI et compte rendu de la permanence téléphonique),
Considérant que le match a été arrêté à la 41ème minute de jeu en raison de la blessure grave du joueur n°2 du PUC, SCHAAL Léandre,
Considérant que suite à cette blessure, le match a été interrompu plus de 45mn,
Considérant que le match a été arrêté suite à cette blessure,
Par ces motifs,
Donne match à rejouer le samedi 18/10/2025.

La Commission invite les 2 clubs à prendre connaissance des dispositions de l'article 20.2.3 du RSG de la LPIFF liées aux conditions de participation des joueurs lors d'un match à rejouer.
« 20.2.3 - Un match à rejouer est une rencontre qui a reçu exécution partielle ou totale ou qui a eu son résultat ultérieurement annulé par décision d'un organisme officiel ordonnant qu'elle soit jouée à nouveau dans son intégralité.
Dans ce cas uniquement, ne peuvent prendre part à la rencontre que les joueurs qualifiés à la date prévue pour le premier match. Les conditions de participation des joueurs à un match remis ou à un match à rejouer figurent à l'article 7.12 du présent Règlement Sportif Général ».

La Commission souhaite un prompt rétablissement au joueur.

U14 – FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF) :

1er rappel :
Régional 3 – poule B – 53401784 PARIS EST SOLITAIRE 1 / MONTFERMEIL FC 2 du 27/09/2025

CDM – FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF) :

1er rappel :
53398264 RC PRESLES EN BRIE 5 / FRANCO PORTUGAIS VILLIERS 5 du 21/09/2025 (R2B)

CDM – CHAMPIONNAT

53398086 SAINT BRICE FC 5 / LUSO ST CYR 5 du 19/10/2025 (R2/A)
Demande d'inversion de ST BRICE FC, en raison de l'utilisation des terrains pour la 4ème édition du tournoi José Bandeira les 18 et 19 octobre 2025, avec accord de LUSO ST CYR.
Les rencontres deviennent :
Aller - 53398086 LUSO ST CYR 5 / SAINT BRICE FC 5 du 19/10/2025 (R2/A)
Retour – 53398146 SAINT BRICE FC 5 / LUSO ST CYR 5 du 25/01/2026 (R2/A)
Accord de la Commission

CDM – COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF

Tirage des 16èmes de finale
Ces rencontres se dérouleront le **dimanche 12 octobre 2025 à 9h30,** sur le terrain du club premier nommé.

La liste des matchs est disponible sur le site internet de la Ligue de Paris Ile de France de Football.
https://paris-idf.fff.fr/competitions?id=444609&poule=1&phase=1&type=cp&tab=resultat

Pour ces rencontres, il sera désigné **1 arbitre**, à la charge du club recevant.

En cas d'indisponibilité de terrain, le lieu de la rencontre sera inversé.

ANCIENS – CHAMPIONNAT

Régional 2 – Poule A
Courriel de ESPERANCE PARIS 19ème – 500 828
La Commission enregistre le forfait général de cette équipe.

ANCIENS – COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF

Tirage des 32èmes de finale
Ces rencontres se dérouleront le **dimanche 12 octobre 2025 à 9h30,** sur le terrain du club premier nommé.

Liste des matchs disponibles sur le site internet de la Ligue de Paris Ile de France de Football.
https://paris-idf.fff.fr/competitions?id=444622&poule=1&phase=1&type=cp&tab=resultat

Pour ces rencontres, il sera désigné **1 arbitre**, à la charge du club recevant.

En cas d'indisponibilité de terrain, le lieu de la rencontre sera inversé.